

Image not found or type unknown



Signification décision 'devenu sans objet' !!

Par **Hello55**, le **19/03/2024** à **17:25**

Bonjour,

J'ai fait une demande de réhabilitation et effacement du Fijais. La réponse (consulté directement auprès de la chambre d'instruction et pas encore reçu la réponse officielle par courrier) est la suivante : "Devenu sans objet" !

Pourriez vous SVP m'expliquer c'est quoi la signification de cette décision ? Est ce que ceci signifie que la réhabilitation a déjà été faite avant ce jugement ? Le Fijais a déjà été effacé ?

Merci par avance pour votre réponse !

Bien cordialement.